

Promouvoir la conservation par des solutions axées sur le comportement

RECONNAISSANT les menaces importantes sur la biodiversité et les écosystèmes mondiaux, tel qu'affirmé dans le Rapport d'évaluation mondial 2019 de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et la 4e édition des Perspectives mondiales de la biodiversité (GBO-4), et conscient qu'une transformation de nos modèles actuels de production et de consommation est nécessaire pour mettre un terme à la perte de biodiversité ;

RAPPELANT l'Objectif 11 d'Aichi pour la biodiversité, qui affirme que : « D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable » ;

NOTANT que la prise de conscience en elle-même n'est pas suffisante pour opérer les changements nécessaires permettant de répondre aux objectifs de conservation mondiaux ;

RECONNAISSANT que les avancées dans le domaine des sciences comportementales ont changé notre compréhension de la prise de décision humaine, et ont révélé des stratégies pouvant aider à concevoir des solutions et des politiques efficaces en faveur de la conservation ;

RAPPELANT que la 4e édition du rapport Perspectives mondiales de la biodiversité (GBO-4) affirme également que les sciences sociales, notamment notre connaissance des moteurs sociaux et culturels, peuvent accélérer les progrès pour lutter contre les causes sous-jacentes de la perte de biodiversité ;

NOTANT que de nombreuses organisations de développement et liées à la santé utilisent les sciences comportementales, le marketing social et la réflexion conceptuelle pour obtenir un changement positif ;

IDENTIFIANT la réflexion axée sur le comportement comme une approche au changement comportemental qui intègre les connaissances issues des sciences comportementales (psychologie sociale, sciences cognitives, anthropologie) avec la méthodologie de la réflexion conceptuelle pour identifier le(s) public(s) et comportement(s) cible(s) que nous devons aborder ; pour comprendre les motivations, obstacles et préjugés ; pour générer des solutions ciblées pour répondre à ces défis environnementaux ; et pour tester ces solutions avec le public cible avant de les appliquer à plus grande échelle ;

ACCUEILLANT AVEC SATISFACTION la réflexion axée sur le comportement comme un nouvel outil pour les efforts en faveur de la conservation ;

RECONNAISSANT l'influence des valeurs culturelles et des croyances sur le comportement, et l'importance de la sensibilité, de l'éthique et de l'intégrité pour promouvoir le changement ;

SOULIGNANT le rôle essentiel des Membres pour veiller à ce que les solutions utilisant la réflexion axée sur le comportement soient présentes dans tous les efforts en faveur de la conservation, notamment lorsqu'ils travaillent avec les utilisateurs de ressources naturelles, avec des entreprises/chaînes de l'offre, avec des consommateurs qui demandent des produits non-durables, et avec des institutions civiques/publiques ; et

NOTANT plus spécifiquement le rôle des zoos, aquariums, jardins botaniques et musées, qui atteignent un vaste public (plus d'un milliard de visiteurs par an), ainsi que le rôle critique des programmes de conservation *in situ*, et l'influence de ces expériences pour motiver les mesures en faveur de la biodiversité ;

Le Congrès mondial de la nature 2020 de l'UICN, lors de sa session à Marseille, France :

1. APPELLE le Directeur général à travailler étroitement avec les Membres, afin d'utiliser la réflexion axée sur le comportement dans les initiatives et les plannings de conservation.
2. PRIE INSTAMMENT les Membres à aborder la conservation comme un enjeu comportemental, et à inclure des mesures aux côtés de la prise de conscience.
3. DEMANDE que les Objectifs pour la conservation de la biodiversité pour l'après-2020 incluent des objectifs mesurables sur le changement comportemental impliquant les citoyens, les institutions (gouvernementales et non-gouvernementales) et les entreprises.
4. EXHORTE les gouvernements à intégrer les actions en faveur de la conservation et le changement comportemental dans les programmes d'éducation et de sensibilisation, comme les programmes scolaires nationaux, au même niveau que le changement climatique, et à financer des initiatives en ce sens, en

s'appuyant sur la Résolution 6.084 *Éducation à l'environnement et création d'espaces naturels dans les établissements scolaires pour favoriser un développement sain et un renforcement des liens entre l'enfance et la nature* (Hawaï'i, 2016).

5. DEMANDE que les Membres incluent la réflexion axée sur le comportement dans des programmes qui :

a. défendent des campagnes holistiques, qui incluent des communications sur le changement renseigné par le comportement, des efforts de plaidoyer et d'engagement citoyen, destinées au grand public dans des sociétés de plus en plus urbaines, afin d'engager les consommateurs et d'inciter au changement par le biais de la demande (par ex. plastiques, huile de palme, espèces sauvages en danger), en faisant appel à l'émotion, à des mesures d'incitation sociales, à l'économie comportementale et à l'architecture des choix - par exemple en utilisant des espèces emblématiques pour capter l'imagination du public ;

b. s'engagent avec les utilisateurs de ressources locaux, les producteurs du secteur privé, les chaînes de l'offre et les responsables civiques/publics comme moyen pour motiver des pratiques durables ;

c. développent et appliquent des politiques qui protègent la biodiversité et utilisent les ressources durablement ;

d. inspirent tous les citoyens, notamment une jeune génération, à se mobiliser et à adopter des styles de vie durables ; et

e. planifient, gèrent, interprètent et promeuvent les aires protégées et les sites historiques.

6. APPELLE les Membres à partager les recherches qui fournissent des enseignements basés sur des preuves, afin de faciliter la croissance dans ce domaine.